

Messieurs les commissaires,

Le présent mémoire est pour vous signifier mon accord pour le projet Rabaska.

Par sa réalisation, ce projet contribuerait, de manière significative, à diversifier notre approvisionnement énergétique. De plus, dans la mesure où une baisse du prix du gaz naturel rendait cette source d'énergie plus compétitive par rapport à l'électricité et au mazout, les consommateurs de mazout pourraient, dans pareil cas, décider de se convertir au gaz naturel. Il en résulterait, par conséquent, une diminution des gaz à effet de serre.

Le site choisi par Rabaska est stratégique, car c'est l'endroit le plus à l'ouest du fleuve, là où la profondeur est de 15 mètres sans aucun dragage et où les courants marins sont favorables. Cela permet d'accueillir des navires à fort tonnage.

De plus, au terme de plus de vingt ans de discussions quant au statut qu'elle devait afficher, la zone où veut s'implanter Rabaska s'arrime parfaitement avec la vocation de l'entreprise. Je considère que le choix que fait Rabaska est des plus appropriés. D'ailleurs, cette zone devrait se développer beaucoup plus.

Autre élément d'importance, le transport du GNL se fait par mer. Il s'agit d'un mode de transport qui émet sensiblement moins de gaz à effet de serre que le transport par camion.

Par ailleurs, force est de constater que le promoteur a bien travaillé pour réduire l'impact visuel du projet. En effet, les réservoirs de GNL seront enfouis, en partie, dans le sol. De plus, on procédera à la plantation d'arbres, par souci d'harmonisation avec l'environnement.

Si Rabaska devait être refusé, cela aurait un impact négatif pour la région, car d'autres promoteurs pourraient être hésitants à présenter des projets dans la région. Il faut dire que ce n'est pas la première fois que des opposants font la guerre à des promoteurs. On n'a qu'à se rappeler du projet AIM. Si on devait donner raison aux opposants, la ville de Lévis pourrait se voir condamnée à se limiter à des projets de pistes cyclables, sans tellement plus. Dès lors, est-ce qu'on doit sacrifier les intérêts de toute une région pour satisfaire ceux d'un groupuscule d'individus affectés du syndrome du « par dans ma cour ».

Mais dans le cas contraire, on n'a qu'à penser aux revenus en matière de taxation municipale dont la ville de Lévis pourrait bénéficier. Il s'agirait d'un effet de levier vital à son développement futur, tant sur le plan économique qu'au regard de ses infrastructures de loisirs.

Finalement, je formulerai trois recommandations au promoteur:

- Que toutes les mesures requises soient mises en place pour que le maximum de sécurité sur le site de Rabaska soit assuré, tant pour l'environnement que pour les citoyens. D'ailleurs, les recommandations des experts du BAPE seront éclairantes en ce sens. De plus, le promoteur doit élaborer un plan d'urgence minute par minute à compter du début de chantier de construction.
- Créer des liens avec la communauté durant la construction, soit en instaurant un comité d'accompagnement, de suivi avec la communauté.

- Après la phase de construction, au cours de laquelle le plus grand nombre d'emplois sera créé, voir à la création d'une chaire institutionnelle. D'ailleurs, lors de la conclusion d'une seconde entente avec la ville de Lévis, le promoteur s'est engagé à participer activement à l'implantation d'une chaire en économie d'énergie. À mon sens, il s'agit d'une initiative devant favoriser une opportunité pour nos jeunes pouvant leur permettre d'avoir accès à de nouveaux horizons de connaissances. À cela, j'ajouterais la mise sur pied d'une fondation qui pourrait aider les jeunes défavorisés de la région par de la formation ou autres activités, leur permettant de trouver de l'emploi.

Christian Jobin